

Une politique étrangère judicieuse pour une Suisse ouverte, neutre et indépendante

Factsheet politique étrangère

La politique étrangère est une politique de défense des intérêts visant à assurer la prospérité, l'indépendance, la sécurité et la liberté dans notre pays. Elle se développe dans le cadre d'une neutralité reconnue par le droit international. L'approvisionnement en matières premières et en énergie est également important, tout comme l'accès au marché intérieur de l'Union européenne, qui est notre principal partenaire s'agissant de notre industrie d'exportation, est essentiel pour nos emplois. Nos entreprises doivent, elles aussi, pouvoir accéder aux marchés et consolider leurs positions existantes. Le PLR est le seul parti qui s'engage, sans réserve, en faveur de la voie bilatérale avec l'UE. Mais nous nous opposons à une adhésion à l'UE ou à l'EEE, ainsi qu'à une politique d'isolement. Le PLR soutient de nouveaux accords de libre-échange avec des États tiers situés dans des régions économiques émergentes. Les bons offices de la Suisse et son rôle de médiateur dans les conflits doivent être maintenus et, si nécessaire, renforcés.

1 Défis

- › Il est essentiel de poursuivre le développement de la voie bilatérale au moyen d'une approche sectorielle et dans le cadre d'une relation saine et fiable avec l'UE.
- › Les attaques politiques internes contre la libre circulation des personnes (LCP) et Schengen mettent en danger les accords bilatéraux. La LCP est juridiquement liée au premier paquet d'accords bilatéraux.
- › Les conflits commerciaux internationaux et le comportement de plus en plus protectionniste de certains partenaires commerciaux importants mettent en danger l'économie suisse.
- › Durcissement des relations internationales, provoqué par des États qui poursuivent de plus en plus ardemment leurs intérêts stratégiques et agissent souvent selon le principe du « pouvoir avant le droit » ; crise du multilatéralisme (par ex. OMC), qui est important pour les petits pays.

2 La voie bilatérale est indispensable

Le PLR, garant de la voie bilatérale : l'UE est notre principal partenaire économique, politique et culturel. La voie bilatérale est la meilleure de toutes les solutions permettant à la Suisse de maintenir et de développer ses relations avec l'UE. Elle lui garantit l'accès au marché intérieur, crée une sécurité juridique, renforce la compétitivité et garantit les places de travail et la prospérité. Le PLR ne veut ni adhérer à l'UE, ni faire cavalier seul.

La prospérité de la Suisse est menacée : Le PLR exige que les accords bilatéraux soient garantis et développés. Dès lors que le Conseil fédéral a annoncé avoir mis un terme aux négociations relatives à l'accord institutionnel avec l'UE, une nouvelle façon de coopérer a dû être trouvée. Le PLR propose une approche sectorielle, un nouveau paquet de négociations (bilatérales III) et un règlement des différends en deux phases.

Le PLR défend les intérêts de la Suisse sur la scène internationale : la défense de nos intérêts repose sur la coopération. L'attractivité de la Suisse en tant que plateforme pour les organisations internationales à Genève doit être renforcée et notre savoir-faire en tant qu'État médiateur neutre doit être exporté et utilisé dans les conflits internationaux.

3 Nos revendications

Politique étrangère

- › Mener une politique étrangère indépendante, axée sur les intérêts de la Suisse et qui garantir notre prospérité.
- › Assurer l'attractivité de la Suisse et de Genève en tant que sièges d'organisations internationales.
- › Politique active de la Suisse au sein des organisations internationales. Objectif : siège au G-20.
- › Renforcer la portée géographique et thématique de la coopération internationale et l'articulation stratégique des objectifs des politiques de développement et de migration.
- › Renforcer le rôle traditionnel de médiateur de la Suisse dans les conflits dans le cadre de notre neutralité.
- › Adapter aux nouveaux enjeux la politique de neutralité de la Suisse, dans le respect du droit international et des obligations découlant du droit de la neutralité. La politique de neutralité représente un moyen de préserver les intérêts de notre pays en matière de politique extérieure et de sécurité.

Politique européenne

- › Poursuite de la voie bilatérale, qui garantit l'accès au marché intérieur à long terme et crée une sécurité juridique ; pas d'adhésion à l'UE.
- › Adoption d'une approche sectorielle plutôt qu'un accord-cadre institutionnel avec l'UE : les questions institutionnelles à régler doivent être ancrées de manière différenciée dans les différents accords ; des possibilités d'opting-out ou des clauses de sauvegardes doivent être envisagées.
- › Préservation des structures de démocratie directe de la Suisse ; reprise dynamique du droit européen, ce qui ne signifie pas « automatique » : la mise à jour dynamique est de la responsabilité du législateur suisse, avec la participation du Parlement, des cantons et de la population via le droit référendaire (avec prolongation correspondante des délais).
- › Règlement des différends en deux phases : traitement au sein du comité mixte, puis, si nécessaire, tribunal arbitral pour évaluer de manière indépendante la proportionnalité d'éventuelles mesures compensatoires ; pas de clause guillotine.
- › Étendre les négociations à d'autres secteurs importants pour la Suisse et ficeler un paquet de négociation complet bilatérales III, comprenant notamment un accord sur le marché de l'électricité, sur les services financiers et sur la santé.

Politique économique extérieure

- › Réduire les risques de dépendance par le biais de nouvelles coopérations ou de coopérations intensifiées.
- › Conclure de nouveaux accords de libre-échange et de protection des investissements et moderniser ceux existants.

4 Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Conclusion d'accords de libre-échange avec le Japon, la Chine, l'Indonésie et d'autres marchés émergents. Début des négociations avec le Mercosur (entre autres le Brésil).
- › Défense de la voie bilatérale contre les attaques politiques internes : défense contre les atteintes à la libre circulation des personnes, qui mettent en danger les accords bilatéraux.
- › Sécurisation de Schengen/Dublin grâce à une mise en œuvre pragmatique de la loi Schengen sur les armes et une campagne réussie contre le référendum.
- › Maintien de la fiabilité de la Suisse en tant que partenaire contractuel et commercial international grâce au succès de la campagne contre l'initiative d'autodétermination.
- › Élection de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre non permanent pour 2023/2024, sous l'égide du conseiller fédéral Ignazio Cassis.